

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 364 Vœu relatif aux travaux effectués dans les écoles durant l'été 2019.

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'été est une période propice à l'exécution de travaux de nature variée dans les crèches et les établissements scolaires ;

Considérant que selon le dossier de presse de la Mairie de Paris consacré à la rentrée, «plus de 560 établissements petite enfance et scolaires ont été rénovés au cours de l'été», par la Ville de Paris pour un montant global de 79 millions d'euros ;

Considérant que l'Adjoint à la Maire de Paris a précisé que 409 établissements qui avaient bénéficié de travaux pour 68 millions d'euros et a ajouté l'ouverture de 3 nouvelles écoles dans les 13e, 17e et 18e arrondissements ;

Considérant que la Maire de Paris a de son côté indiqué que près de 560 écoles avaient été rénovées ;

Considérant que la rénovation implique de remettre à neuf par de profondes transformations et que les menus travaux effectués dans les écoles et les collèges parisiens, aussi nécessaires soient-ils pour les élèves, leurs parents et les équipes éducatives, ne peuvent pas être assimilés à des rénovations ;

Considérant que les abus de langage peuvent conduire à l'incompréhension, voire la frustration des élèves, des équipes éducatives, des parents ;

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL, Gypsie BLOCH, Jean-Baptiste MENGUY et des élus du groupe « 100 % Paris »,

Emettent le vœu :

- Que la Maire de Paris publie la liste des «560 rénovations» effectuées durant l'été en précisant pour chacune la nature exacte et le montant des travaux.